



Avis de santé publique

Maladies respiratoires et grippe

Date de début : 14 avril 2023

Date de fin : 28 avril 2023

À l'échelle du Nunavut

60 s

Le ministère de la Santé informe les Nunavoises et Nunavois d'un risque accru de maladies respiratoires, y compris d'infections telles que la grippe B, dans l'ensemble du Nunavut.

Le meilleur moyen de se protéger, de protéger sa famille et sa collectivité est de se faire vacciner contre la grippe. Les vaccins contribuent à réduire le risque de contracter un virus ou une maladie grave et à réduire le risque de décès. Le vaccin contre la grippe peut être administré à tout moment lors de la saison de la grippe. Contrairement à d'autres vaccins qui assurent une immunité toute la vie, il faut se faire vacciner contre la grippe chaque année.

Les Nunavoises et Nunavois de plus de six mois sont donc encouragés à recevoir le vaccin contre la grippe et la COVID-19. Il est important et sécuritaire de recevoir les deux vaccins étant donné que les symptômes de la grippe et de la COVID-19 sont semblables et peuvent augmenter la gravité de l'un ou l'autre.

Les rendez-vous pour les vaccins contre la grippe et la COVID-19 peuvent être pris dans les centres de santé locaux ou les unités de santé publique.

Par ailleurs, on peut contribuer à freiner la propagation de la tuberculose, de la grippe, de la COVID-19 et d'autres maladies respiratoires en respectant les mesures suivantes :

- rester chez soi lorsqu'on ne se sent pas bien;
- tousser et éternuer dans le creux du coude;
- se laver les mains souvent;
- éviter de se toucher le visage;
- jeter immédiatement tout papier mouchoir usagé;
- garder ses distances avec les autres lors de déplacements;

